

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 49 minut. soir, Omnibus.
4 — 32 — — Express.
4 — 1 — matin, Express-Poste.
10 — 28 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 51 — — Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 23 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

L'Express fait connaître l'arrivée à Southampton du *Colombo* avec des nouvelles de l'Inde et de la Chine. Ce vapeur avait quitté Alexandrie le 23 juillet.

Voici ce qu'on lit dans l'Express :

« Les passagers à bord du *Colombo*, qui sont arrivés de l'Inde, croient fermement que Delhi a été pris. Ils disent que les nouvelles du commerce devancent celles du gouvernement (ce qui est mauvais signe, parce que cela dénote qu'il y a complicité entre les indigènes et les révoltés), et que, d'après les premières, Delhi avait été pris. Quand les passagers sont partis, on s'attendait tout-a-fait à une émeute dans cette présidence. Les Européens étaient sous les armes. Les passagers sont d'opinion qu'en Angleterre on ne croit pas la révolte aussi grave qu'elle l'est en réalité. Ils donnent d'épouvantables détails sur les atrocités commises par les rebelles. A Delhi, six dames européennes se sont réfugiées dans une chambre; l'une d'elles, fort jeune et très-belle, se cacha sous un sofa. Les cinq autres subirent, de la part des révoltés, les traitements les plus infâmes et eurent ensuite la tête coupée. Le sang ruisselait sous le sofa et la jeune femme se trahit par un cri perçant. Elle fut prise et envoyée au harem du roi de Delhi. Ceci semble prouver que le roi s'entend avec les insurgés. On a trouvé 1.700 hommes armés autour de la résidence du roi d'Oude, lorsqu'il a été pris, quoique, d'après le traité, il ne lui fût pas permis d'avoir auprès de lui un homme armé.

« Sir Colin Campbell a été traité avec le plus profond respect par les autorités égyptiennes. Son passage à travers ce pays a été une ovation. Il se propose de partager l'armée indienne en cinq ou six divisions volantes, avec un général à la tête de chacune. »

Nous comprenons le désir des journaux anglais de donner quelque créance à la nouvelle de la prise de Delhi, mais il est bien difficile d'admettre qu'un tel événement puisse être resté inconnu du gouvernement, s'il était réel.

Ajoutons que le *Colombo*, parti d'Alexandrie aussitôt après le départ de la dernière malle de l'Inde, ne peut apporter d'autres nouvelles que celles qui ont été transmises d'abord de Trieste et de Marseille. Or, c'est justement par cette voie qu'on a eu le premier avis, démenti depuis, de la prise de Delhi. C'est sur la foi d'un journal qui paraît avoir été mal informé, que la nouvelle avait été donnée. Elle ne devient pas plus vraie parce que l'on cite textuellement l'article de ce journal, dont on n'avait eu d'abord qu'un extrait.

Voici, du reste, quelques renseignements donnés par le *Morning-Advertiser*, sur la ville de Delhi :

« Delhi a sept portes principales : Lahore, Ajmere, Turcoman, Delhi, Mohor, Cabul et Cashmere ; toutes ces portes sont en pierre. C'est par cette dernière que, probablement, nos troupes victorieuses entreront en ville. Les rues sont étroites, à l'exception de deux. La largeur de la rue qui conduit du palais à la porte de Delhi est considérable. La ville contient un grand nombre de mosquées et de palais en triste état, entourés de hautes murailles ; ce sont autant de positions qui seront sans doute défendues par les mutins après l'entrée de nos troupes.

« La destruction que nos bombes causeront dans une ville aussi peuplée que Delhi sera terrible. La population est de 150.000 âmes auxquelles il faut ajouter les 50.000 insurgés. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Vienne, 5 août. — La *Gazette de Vienne* mande, dans son édition du soir, que l'on a annoncé que lord Redcliffe se rendrait en congé à Londres, mais que d'après des nouvelles directes de Constantinople, ce diplomate ne partira pas dans les circonstances actuelles.

Berlin, 5 août. — La Prusse appuie la protestation contre les élections de la Moldavie, mais sans menacer la Porte de la rupture des relations diplomatiques.

Un ordre de cabinet blâme les menées de quelques ecclésiastiques prussiens, dirigées contre l'assem-

blée de l'alliance évangélique qui doit avoir lieu en septembre.

Marseille, 6 août. — Des nouvelles de Constantinople, en date du 30 juillet, annoncent que M. de Thouvenel a retenu un jour le paquebot des Messageries Impériales.

Les notes des quatre puissances dirigées contre la conduite du prince Vogoridès sont identiques, mais ont été communiquées séparément.

La France devait rappeler son ambassade, si justice était refusée.

Une ovation a été faite dans un banquet, en Moldavie, aux exilés qui sont rentrés dans ce pays.

Les abstentions ont été énormes lors des élections, notamment dans le clergé métropolitain. Aussi la majorité contre l'Union était considérée comme dérisoire.

200 maisons ont été brûlées à Galata. L'établissement des sœurs françaises a été préservé.

Les tribus des Mutualis ont pillé les chrétiens dans la ville de Sour. M. de Lesseps, consul à Beyrouth, est allé sur les lieux pour exiger une répression éclatante.

Londres, 6 août. — L'Empereur Napoléon est arrivé à 7 heures 1/2 en rade de Portsmouth. Les vaisseaux se sont pavoisés à 9 heures. L'Empereur était accompagné par deux steamers de guerre français.

Le câble atlantique a été fixé hier.

Trieste, 6 août. — Le *Courrier de Constantinople* annonce que le général Melikoff a quitté Téhéran. En passant à Tebriz il est tombé de cheval et s'est fracturé le pied droit.

Le prince Vogoridès a procédé au remplacement du Métropolitain de Moldavie, parce qu'il avait refusé de présider le divan. — Havas.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur*.

L'Empereur et l'Impératrice ont quitté le palais de Saint-Cloud, mercredi à midi, pour se rendre,

FEUILLETON

MADemoiselle DE CARDONNE.

(Suite.)

Meynard avait étudié le visage du comte pendant qu'il lisait, et avait suivi ses lèvres dans leurs mouvements précipités; il semblait inquiet de l'impression produite par cette lecture, lorsque l'amiral, se tournant de son côté, lui dit avec calme :

— Est-ce là tout ce que vous aviez à me communiquer, Monsieur ? — Tout. — Absolument ? — Absolument.

Le comte réprima un mouvement d'impatience, il se troubla; mais se remettant aussitôt :

— Votre mission est en effet délicate Monsieur, le sujet est grave, sérieux; je remercie les généraux Bonaparte et Leclerc de leur confiance en ma loyauté, je vous remercie vous-même de cette hardiesse qui vous a jeté sur nos côtes et vous a enseigné le chemin de ma maison sans me connaître. Je pourrais... il y a des gens (ici M. de Cardonne se reprit vivement), il y a des gens qui, pour flatter les maîtres de ce pays, vous livreraient à leurs fureurs; vous n'avez pas douté de mon hospitalité, elle ne vous fera pas défaut, et je saurai vous cacher à tous les yeux. — Me cacher n'est pas l'important, monsieur l'amiral; c'est agir qu'il faut, agir de concert pour... — Monsieur, vous êtes à l'âge des projets et des

entreprises téméraires; vous avez une carrière à faire, moi j'ai terminé la mienne, et je dois employer mes derniers jours à détourner d'une tête chérie les orages que vous désirez affronter. Peut-être n'avez-vous pas de famille ? — Non. — J'ai, moi, une fille, capitaine, et il y aurait folie à l'exposer à la colère de nos tyrans. Si je devais seul payer de ma vie le complot dont on nous confie la trame, je n'hésiterais pas; mais tout mon sang serait versé par ces tigres; le sang de mon enfant coulerait avec le mien... — C'est donc le consentement de M^{lle} de Cardonne qu'il vous faut ? interrompit Meynard; peut-être l'obtiendrons-nous.

L'amiral regarda le jeune homme avec étonnement.

— Je ne l'obtiendrai pas, Monsieur, dit-il, parce que je ne le demanderai pas.

Meynard fut enchanté de cette réponse, car elle lui présageait une résistance, une lutte; sa mission devenait épineuse.

— Est-ce votre dernier mot, monsieur l'amiral ? — Non, capitaine, mon dernier mot le voici : cette nuit, vous serez conduit dans ma maison, vous y serez tenu au secret, caché à tous les yeux, vous n'aurez de rapport qu'avec moi, et nous ne parlerons jamais du sujet qui vous a fait mon hôte. Vous attendrez ainsi l'arrivée de l'armée française, et vous la rejoindrez quand vous pourrez. Si d'ici là mon habitation est mise au pillage, si j'y suis égorgé, j'aurai toujours fait mon devoir d'honnête

homme, et les dangers que vous pourrez courir après ma mort, il ne faudra pas me les attribuer. Je vous propose encore un autre parti, car, à vous parler franc, je suis plus que suspect au gouvernement de l'île, et ma tête est, pour le moment, peu solide sur mes épaules; je vous propose donc de vous fournir un excellent canot qui pourra vous jeter, en quelques heures de nuit, au milieu de la croisière anglaise... — Ni l'un ni l'autre, amiral; je me trouve très-bien à Saint-Domingue, j'y resterai; j'aime peu la réclusion, ainsi je vous rends grâce pour la cachette que vous m'offrez chez vous; je lais les Anglais, et vous remercie de leur hospitalité; je n'en userai pas. — Que comptez-vous donc faire ? — Il doit bien y avoir dans ce pays quelque Français plus jaloux que vous de favoriser nos armes; je le chercherai. — Mais, imprudent, c'est la mort que vous trouverez. — Peut-être. D'ailleurs, je ne suis pas venu ici pour faire mes affaires. Je vous remercie de votre bonne visite, monsieur le comte; veuillez exprimer à M^{lle} de Cardonne le profond regret que j'éprouve de ne pouvoir la saluer; il me reste à vous demander pardon d'avoir usé d'un stratagème pour arriver jusqu'à vous. J'avais mes raisons pour me méfier de ce brave nègre qui vous accompagnait tout à l'heure; ne voulant pas l'initier à mon secret, j'ai pris un prétexte original... — Un prétexte, Monsieur; en effet, cette demande de mariage... — Après tout, quoi de plus innocent ? M^{lle} de Cardonne

par le chemin de fer, au Havre, où Leurs Majestés doivent s'embarquer sur la *Reine-Hortense*.

L'Empereur et l'Impératrice sont accompagnés par M^{me} la princesse d'Essling, grande-maitresse de la maison de l'Impératrice; le général Rolin adjudant-général du palais; le général Fleury, premier écuyer, aide-de-camp de l'Empereur; M. le comte Walewski, ministre des affaires étrangères, et M^{me} la comtesse Walewska.

Deux bâtiments à vapeur de la marine de l'État escorteront le *Yacht* impérial; Leurs Majestés doivent arriver à Osborne, demain jeudi à neuf heures du matin.

— On signale un fait assez curieux qui s'est produit mardi dernier dans une commune du canton de Forges (Seine-Inférieure).

Vers deux heures de l'après-midi, alors que le soleil était ardent, dans un champ où se trouvaient plusieurs personnes, une détonation, semblable à celle que fourbirait une pièce de quatre, est partie d'une meule de foin, qui s'est ensuite affaissée de manière à ce que son volume fût considérablement diminué.

Les témoins de ce fait l'ont expliqué par la formation, sous l'influence de la chaleur, d'un gaz détonnant.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Par décret impérial en date du 30 juillet 1857, M. Robert-Edouard Chedeau a été nommé notaire à la résidence de Saint-Clément-des-Lévées, en remplacement de M. Guérin, démissionnaire.

On nous adresse de Thouars l'article suivant avec prière de l'insérer.

DISTRIBUTION DES PRIX

Du collège Saint-Louis à Thouars (Deux-Sèvres), le 31 juillet 1857.

L'attachement sincère de la ville de Thouars pour le collège établi dans son magnifique château, s'est toujours manifesté par son empressement à prendre part aux fêtes qui s'y célèbrent.

Aujourd'hui, un concours extraordinaire de Thouarsais et d'étrangers semblait avoir rendu à l'antique palais des La Trémonille, sa splendeur première. Rien de grandiose et de majestueux, on le sait, comme ce monument aux proportions colossales, l'orgueil de la cité, la gloire de la contrée, qui, placé sur une hauteur baignée par la rivière du Thouet, domine tout le pays d'alentour. Son heureuse transformation en maison d'éducation n'en a point altéré la grande harmonie architecturale; loin de là, une intelligente restauration poursuivie avec tant de courage, depuis trois années, par M. l'abbé de la Terrière, directeur de l'établissement, le fait apparaître chaque jour plus radieux et plus magnifique aux yeux des visiteurs longtemps attristés de son délaissement et de sa nudité. Mais son principal ornement lui vient d'une nombreuse jeunesse, dont la bruyante animation a ramené la vie dans ses murs jusque-là si solitaires. La solennité à laquelle il prêtait, en ce jour, l'abri de ses vastes dômes, tirait un caractère particulier d'une circonstance exceptionnelle.

Il y a quelques mois, M. le Préfet des Deux-

Sèvres, dans une première visite administrative à Thouars, à l'occasion de la révision, avait reçu le plus gracieux accueil de la ville et du collège. Cet honorable magistrat, dont le pays a su bien vite apprécier les qualités éminentes, n'a point voulu rester en arrière de générosité; et, aujourd'hui, il venait récompenser la cité tout entière, en rehaussant par sa présence non moins que par une magnificence inattendue l'éclat de la distribution des prix du collège fondé par elle.

A midi précis, heure impatiemment attendue, les portes de l'établissement sont ouvertes: bientôt une immense salle peut à peine contenir les flots d'une population enthousiaste. Sur une estrade, ornée avec un goût exquis, des magistrats, des membres du clergé, des hommes d'élite de tous les rangs de la société, prennent place à côté de M. le Préfet, de M. le Sous-Préfet de Bressuire, de M. le Maire de la ville de Thouars.

Un morceau d'une musique militaire imposante annonce que la véritable solennité va commencer. A ce moment une sorte de frémissement court dans toute l'assemblée, le cœur des mères se serre ou se dilate, selon que la crainte ou l'espoir lui font pressentir pour un fils chéri l'aveu d'une défaite ou la joie d'un triomphe. Cependant ce n'était pas encore la proclamation des noms des vainqueurs.

Un des professeurs prononce un discours, dont le développement comprenait l'influence du devoir sur les premières années et son importance pour le reste de la vie. Malgré le ton noble et élevé du style, rien n'y sentait la recherche ou l'affectation. Comme on pouvait en juger par les fréquentes marques d'adhésion données par les enfants, c'était bien l'exposé fidèle de ce qui a lieu dans cette maison. La crainte seule de paraître long nous prive du plaisir de citer quelques passages.

Après ce discours couvert d'acclamations, M. le Préfet s'inspirant des pensées de l'orateur a adressé une chaleureuse allocution aux élèves et aux assistants avides de sa parole douce et persuasive. Il a expliqué le vrai sens des mots trop souvent profanés de nos jours: Liberté, Fraternité; et il a tracé aux enfants la ligne qu'ils ont à suivre, s'ils veulent être plus tard des hommes estimables à leurs propres yeux, utiles à la société, les fermes appuis de leur patrie.

Puis la distribution des prix a commencé au milieu d'un silence respectueux. Le prix d'honneur accordé et remis par M. le Préfet a excité l'admiration de tout le monde. Les applaudissements réitérés des élèves prouvaient combien l'heureux élu du suffrage universel dans le collège, satisfaisait aux trois conditions requises de docilité, de travail et de piété. Des chants et des morceaux de symphonie ou de musique militaire sont venus interrompre, de temps en temps, la monotonie inévitable d'une succession de noms auxquels l'assemblée ne pouvait porter un égal intérêt. Du reste, la musique avait bien droit de revendiquer sa place dans la fête d'une maison, où les beaux arts sont soigneusement cultivés. Pour notre compte, nous n'eussions jamais cru qu'avec des éléments nécessairement restreints, le chef de musique le plus distingué eût pu tirer un si merveilleux parti des compositions des grands maîtres, telles que les ouvertures du *Chalet*, de la *Muette-de-Portici*, etc... Les chants habile-

ment variés laissaient admirer dans les solos des voix d'une limpidité et d'une sonorité ravissante.

An sortir de cette pompeuse cérémonie, les étrangers accourus de loin ne pouvaient se lasser de féliciter les heureux habitants de Thouars de s'être procuré, dans un édifice prêt à déperir, un Collège dont la prospérité ne saurait être douteuse, avec une pareille situation et confié à des mains si habiles.

ACADÉMIE DE RENNES.

Les Facultés des sciences et des lettres de Rennes tiendront, du 10 au 13, leur session annuelle à Angers, salle de la Préfecture, pour l'examen des candidats au baccalauréat.

La Faculté des lettres siégera les 10, 11, 12 et 13 courant;

La Faculté des sciences le 11 et le 12. Les épreuves écrites commenceront à six heures du matin.

Les candidats sont avertis individuellement, par les soins de M. l'inspecteur d'Académie, du jour fixé pour leur examen.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

AFFAIRE DU COMLOT CONTRE LA VIE DE L'EMPEREUR.
Audience du 6 août.

Longtemps avant l'ouverture de l'audience, la foule se presse aux portes et dans les couloirs. Les hommes dont se compose le nombreux détachement de la garde municipale sont placés, ainsi que les sergents-de-ville, aux postes qui leur sont assignés.

A 10 heures, l'audience est ouverte. Le Président annonce que, les débats de cette affaire devant durer deux jours, il va être procédé au tirage de deux jurés supplémentaires. L'audience est suspendue. Il est procédé à l'appel des jurés. Les accusés Tibaldi, Grilli et Bartolotti sont introduits. La Cour rentre au bout d'un quart d'heure. Le Président demande aux accusés leurs noms et prénoms, âge et demeure. L'interprète est assermenté. Il est donné lecture de l'arrêt de la mise en accusation et de l'acte d'accusation duquel il résulte qu'en 1857, il a été formé un complot ayant pour but d'assassiner l'Empereur. Les accusés sont: Tibaldi, Grilli, Bartolotti, Mazzini, Ledru-Rollin, Massarenti et Campanella. Ces quatre derniers sont en Angleterre. Dans une des pièces du procès, il est dit: Voici les élections générales. Il faut profiter de l'agitation qu'elles produisent. Le moment est propice. Massarenti, charcutier à Londres est l'*alter-ego* de Mazzini qui l'appelle le secret incarné. C'est lui qui a recruté les assassins dans les tavernes de Londres. Campanella est un homme de lettres qui a pris une part très-active au complot. Trois lettres de Mazzini ont été trouvées chez Tibaldi, plus une lettre écrite par Massarenti à Bartolotti qui alors était à York. On a découvert dans une malle, chez Tibaldi, rue Ménilmontant, 122, des vêtements, des poignards, des revolvers et des pistolets dont un ressemblait à celui de Pianori. Les trois lettres sont datées de Gènes. Dans la première, adressée à Massarenti par Mazzini, celui-ci dit: « Je ne peux juger de ce que sont vos hommes, mais j'ai ordonné qu'on vous donnât de l'argent. Je voudrais donner des millions mais je ne puis, il faut être économe. » Dans une

ne pourrait s'offenser de ma témérité quand bien même vous l'en instruiriez; elle en rirait, je connais son excellent cœur. — Capitaine Meynard, parlons sérieusement, interrompit le comte. Que vous soyez au courant de ma vie militaire, je le conçois: mes états de service sont conservés aux archives du ministère de la marine, et vous avez pu les lire; mais que vous connaissiez M^{lle} de Cardonne, ceci me surprend et mérite explication. — Voulez-vous une explication franche, voulez-vous que je parle en soldat? — Sans doute. — Eh bien, Monsieur, je fais mieux que de connaître M^{lle} Nancy, je l'aime éperdument. — Vous! s'écria l'amiral en dissimulant un élan de joie. — Permettez-moi de ne pas entrer pour le moment dans de longs détails. Votre fille était l'amie d'enfance d'une sœur que je chérissais; il m'a suffi de la voir une fois pour la distinguer, de la voir deux fois pour l'aimer, de la voir trois fois pour jurer de l'épouser ou de ne me marier jamais. Pendant que je faisais la guerre en Allemagne, M^{lle} Nancy quittait la France; j'ai d'abord pleuré comme un enfant, puis, comme il était question d'une expédition prochaine à Saint-Domingue, je me suis consolé, espérant bien en faire partie. J'ai confié le secret de mon amour au général Leclerc, dont je suis aide-de-camp; je le lui ai confié en lui conseillant de m'envoyer en éclaireur dans ce pays pour y préparer des intelligences; j'ai fait valoir l'influence de votre nom bien connu; mon général a goûté mon idée, il en

a parlé au premier Consul, et me voilà. Dois-je vous dire que je suis aimé? non, car je ne suis pas homme à me prévaloir; jamais M^{lle} de Cardonne ne m'a adressé la parole; nous ne nous sommes vus qu'à travers la grille d'un couvent; mais je suis jeune, et mon cœur a toute l'audace de mon âge; je puis donc vous affirmer que j'ai grand espoir de n'avoir pas été oublié. Maintenant, résumons toute cette diplomatie. Vous ne voulez pas entrer dans les vues du premier Consul, vous ne voulez pas aider les premiers pas de notre armée sur cette terre où je suis venu chercher, moi, un peu de gloire et tout le bonheur de ma vie... très-bien, vous êtes dans votre droit légitime; que me reste-t-il donc à faire? il me reste à vaincre votre détermination, et je la vaincrai si mon cœur ne m'a pas trompé. — Qu'entendez-vous par là? demanda le comte en souriant de l'énergique assurance du jeune capitaine. — J'entends par là que si M^{lle} Nancy m'a aimé, elle doit m'aimer encore; je suis physionomiste, et j'ai deviné un caractère d'élite chez M^{lle} de Cardonne. Si elle m'aime elle saura bien vous décider à comploter contre les va-nu-pieds de ce pays. — Mais elle ignorera que vous êtes ici. — Vous le croyez? — Certes. — Erreur, amiral; je suis diplomate, ne l'oubliez pas; mon premier soin sera de prévenir M^{lle} de Cardonne de mon arrivée, de mes projets, de ma mission périlleuse; et lorsqu'elle me verra courir aveuglément à la mort, lorsqu'elle saura qu'abandonné par vous

je me suis mis en campagne, sans un guide, au risque de me faire pendre sur un grand chemin, je vous certifie qu'elle plaidera ma cause, la cause de la France, veux-je dire... vous serez vaincu. — Et quel moyen emploierez-vous pour avertir ma fille? — Le meilleur de tous, j'irai droit à elle, en plein jour, à l'instant même.

Le capitaine se dirigea vers la porte de la grotte.

— Ne vous montrez pas, malheureux! s'écria le comte, et il saisit Meynard par un bras. Ce que je voulais savoir, je le sais; ce que vous ne savez pas, je vais vous l'apprendre. Ma fille ne vous a pas oublié, et elle ne vous a pas oublié parce qu'elle vous aime.

Meynard serra violemment la main du comte; il ne s'attendait pas à cette brusque révélation; son cœur battait avec force. L'amiral continua.

— Vous m'avez donc vaincu; ainsi prenez patience, ne quittez pas votre poste. Je viendrai vous prendre à la nuit pour vous mettre en un gîte plus commode et plus sûr. Donnez-moi la main, jeune homme, et ne voyez plus en moi qu'un ami, ou si vous l'aimez mieux, un père.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 6 AOUT.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 66 95.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 92 75.

BOURSE DU 7 AOUT.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 66 90

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 93 00.

deuxième à Campanella, il se plaint du coup de vent qui a fait manquer l'affaire d'Italie. — C'est à recommencer, dit-il. — Mazzini recommande à Campanella de n'avoir affaire qu'à Massarenti, parce que c'est le *secret incarné*. Il insiste pour que les hommes n'agissent que deux à deux et soient indépendants. Les cinq poignards sont de fabrication anglaise; les pistolets étaient chargés à balles et amorcés. On les avait enduits d'une substance noirâtre et suspecte, moins pour empêcher l'oxidation que pour rendre, selon toute probabilité, la blessure dangereuse. Dans son interrogatoire du 13 juin, Bartoletti nia tout d'abord avec assurance; mais une lettre qui fut saisie lui donna un complet démenti. C'était Massarenti qui la lui adressait à York, dans laquelle il lui disait: Au lieu de rester à ton poste, tu te promènes. Tu es trop amoureux. Quand on est chargé de si grands intérêts, il faut tout oublier. Bartoletti avoue une partie des faits, mais il proteste qu'il ne voulait pas assassiner l'Empereur. Il dit avoir vu Mazzini à Londres avec un gros Français qui avait des moustaches, que c'était Ledron Rollini. Ayant demandé de l'argent à Massarenti, celui-ci lui répondit: Je n'en ai pas; Mazzini n'a pas le sou, et n'en aura que quand le Ledru-Rollin lui en donnera. Attendez deux ou trois jours. — Plus tard, Grilli raconta que se trouvant un jour à Londres, sans ressources, Massarenti lui offrit 50 Napoléons d'or, s'il voulait assassiner l'Empereur. — Grilli demanda deux jours de réflexion, et accepta. — Mazzini lui fit donner de l'argent. Confronté avec Bartoletti, Grilli lui fit observer qu'il n'avait dit qu'une partie de la vérité, et qu'il fallait tout déclarer.

Le Président procède à l'interrogatoire des accusés. Tibaldi déclare être âgé de 28 ans, il est officier et travaille pour des fabricants. Il soutient ne pas connaître Grilli, et quant à Bartoletti, il l'a vu il y a quelques années à Turin et ignorait son nom. Il a rencontré un jour sur le boulevard celui-ci et il l'a prié de lui procurer une chambre, et il l'a conduit au faubourg St-Denis, 82. Du reste, il a promené Grilli et Bartoletti dans Paris pour leur faire voir la capitale. Tibaldi reconnaît qu'il a été à Londres, en 1857, et qu'il y a vendu toutes ses marchandises. Quant aux pistolets, il ne les a pas achetés, et à l'égard de la malle, il en ignorait le contenu. Elle avait été apportée chez lui par un nommé Merilly, comme contenant des papiers et des livrets. Il l'a fait déposer chez le concierge, car ce Merilly, n'était pas monté dans son logement. Le Président lui fait observer qu'on a trouvé chez lui une petite clef qui ouvre très-facilement la malle, que la dame Giraut a dit n'avoir vue qu'au retour de Tibaldi d'Angleterre, et que de toutes les dépositions il résulte que c'est bien lui qui a fait l'achat des armes.

Tibaldi nie avoir eu aucune espèce de relations avec Massarenti; il soutient qu'il ne connaît nullement Mazzini. Le Président: Comment se fait-il que cet homme que vous ne connaissez pas, s'adresse à vous, au n° 122, rue Ménilmontant? Tibaldi persiste dans toutes ses dénégations. Il affirme avoir reçu la malle sans savoir ce que c'était. Le Président: Mais encore une fois, cet homme que vous ne connaissez pas, dit qu'on trouvera chez vous le matériel nécessaire. Tibaldi oppose les mêmes dénégations. Il nie également une lettre écrite sous sa dictée par la dame Giraut, malgré l'affirmation de celle-ci. Il soutient qu'il n'a pas donné deux poignards à Bartoletti, qui, après avoir tout nié avec fermeté, a déclaré les avoir reçus. De plus, il a indiqué qu'ils étaient chez lui derrière une com-

mode, et cette indication s'est trouvée exacte. Suivant Tibaldi, ce sont d'indignes mensonges. Grilli confirme la déclaration que Mazzini lui a donné 50 napoléons pour assassiner l'Empereur; il ne se rappelle pas le jour où Massarenti l'a présenté à Mazzini. Mazzini lui a demandé s'il voulait aller à Paris assassiner l'Empereur. Il a indiqué, comme étant le poste assigné, une maison, n° 53, mais Grilli ne peut désigner la rue. Lorsque Ledru-Rollin est sorti, Mazzini a dit qu'il ne s'accordait pas avec lui sur une circonstance. Il prétendait que l'Empereur sortait le soir dans une voiture basse, et Ledru-Rollin, disait que non.

Grilli dit qu'il a nié: 1° par la peur d'être sacrifié; mais que le repentir l'avait saisi; 2° que la misère seule lui avait fait consentir à recevoir de l'argent.

Bartoletti raconte que Massarenti est venu un soir, le chercher à York. — Veux-tu venir à Londres? dit Massarenti, Mazzini veut te parler. — Mais, répliqua Bartoletti, je n'ai pas d'argent. — Il t'en donnera, répondit Massarenti.

Dans un autre colloque, Mazzini lui dit: Si vous allez à Paris, vous vous posterez près des Toileries, du côté de la rivière. Si vous trouvez moyen de l'assassiner, assassinez-le. Il lui recommanda de se rendre chez Tibaldi, rue Ménilmontant, 122, et dans le cas où celui-ci refuserait de communiquer avec lui, de remettre à Tibaldi un mot d'ordre. Bartoletti demanda de l'argent à Massarenti qui répondit: Je n'en ai pas. Ledru-Rollin en donnera à Mazzini.

Tibaldi nie tout. Le Président lui fait remarquer que ces hommes qu'il prétend ne pas connaître, n'ont, cependant, aucun motif de haine et de vengeance contre lui.

Audience du 7 août.

Toujours même affluence. L'intérêt s'accroît à mesure que le dénouement approche. L'audience est ouverte à 10 heures. Les accusés sont introduits. Tibaldi montre toujours la même assurance. Grilli et Bartoletti s'entretiennent avec leurs défenseurs. M. le Procureur général a la parole pour son réquisitoire. « Si l'intérêt, dit-il, se concentrait tout entier sur les trois accusés, ma tâche serait facile; mais il en est d'autres qui ne sont pas ici; ils se cachent. Ils seront dévoilés, car ils ont été pris dans les filets de leurs propres intrigues. Quelques difficultés que soient les preuves dans ces sortes d'affaires, ici elles sont complètes. Les hommes de parti affectent de dire dans le public qu'elle n'a pas d'importance. S'il y a des preuves, ils les nient. Ils traitent de lâcheté les aveux et prétendent qu'ils sont achetés. Ils disent encore que c'est la police qui a inventé ce complot, et il se trouve des gens qui accueillent ces propos et les propagent. » M. le Procureur général fait ici l'éloge de l'institution du jury, de cette institution que récusent dédaigneusement aujourd'hui ceux qui ne se présentent pas devant lui, qui cependant, à d'autres époques, lui ont montré plus de déférence. A travers toutes nos révolutions, l'institution du jury a conservé sa pureté et elle a été la garantie de l'ordre et de la liberté. Du reste, dans cette affaire, il ne peut y avoir qu'une opinion; il ne s'agit pas de politique, il s'agit d'un assassinat.

Le Procureur général entre dans le récit des faits; il explique comment on est parvenu à se mettre en possession des preuves. Usant de son droit, le préfet de police a fait saisir à la poste trois lettres de Gènes, l'une adressée à Massarenti, l'autre à Campanella, et la troisième, c'est-à-dire un billet à

Tibaldi, rue Ménilmontant, 122. Voilà comment s'est trahi lui-même et a été pris dans les filets de ses propres intrigues, Mazzini, cet homme dont on vante l'habileté pour dissimuler son manque de courage. M. le Procureur général a établi ainsi les preuves de la culpabilité de Tibaldi et de ses deux co-accusés.

Puis, passant aux accusés absents: Mazzini, Ledru-Rollin, Massarenti et Campanella, il soutient avec force les charges qui s'élèvent contre eux. Mazzini s'acharnant à soulever des tempêtes et des révolutions en Italie, en France, en Europe; Mazzini, inventeur d'une nouvelle méthode d'assassinat, l'assassinat à deux. Quant à Ledru-Rollin, il n'y a pas de preuves écrites, mais il existe des preuves orales qui ont leur valeur. Ses opinions sur l'assassinat politique sont connues, et la déposition du témoin Gérant en fait foi. Elle a révélé une tentative d'assassinat en 1852-53. Gérant était venu de Londres chargé par Ledru-Rollin de remettre une somme de 500 fr. à un homme qui devait se trouver sur la place de la Madeleine, à Paris.

Le rôle politique de Mazzini et celui de Ledru-Rollin, dit M. le Procureur général, est terminé. Cette journée leur sera plus funeste que dix batailles perdues. Pitié pour les exilés, mais point de pitié pour les assassins. Rien de politique dans la cause; il y a des pistolets et des poignards; ce ne sont pas des armes de guerre, ce sont les instruments des assassins.

M^{rs} Desmarest et Locquet présentent successivement la défense de Tibaldi; M^{rs} Lacun présente la défense de Grilli, et M^{rs} Cornut, celle de Bartoletti.

Le Procureur général réplique et donne lecture d'une lettre de Mazzini à un Polonais. Mazzini dit qu'il ne faut rien attendre des départements, et que c'est de Paris seul que doit partir l'initiative.

M^{rs} Desmarest, dans une réplique chaleureuse, proteste contre l'intervention du nom de Ledru-Rollin dans le débat. (L'audience continue.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans le *Constitutionnel*:

Nous apprenons que l'ambassadeur de France, les ministres de Prusse, de Russie et de Sardaigne, à Constantinople, ont rompu les relations diplomatiques avec la Porte. Si nous sommes bien informés, ces agents avaient l'ordre de demander au gouvernement ottoman de considérer comme non avenues les élections faites en Moldavie, en violation flagrante et incontestable de la loi ou du firman électoral, élaboré à Constantinople entre la Porte et les représentants des autres puissances signataires du traité de Paris. La Porte n'ayant pas cru devoir faire une déclaration conçue en ce sens, M. Thouvenel et ses collègues de Prusse, de Russie et de Sardaigne ont dû se conformer à leurs instructions. Nous reviendrons sur un fait aussi grave qui, pour être apprécié, a besoin d'être connu dans tous ses détails, mais nous croyons pouvoir assurer que toute information, tendant à représenter sous un autre jour, la démarche que nous annonçons aujourd'hui, manquerait de fondement. AM. RENÉ.

Londres, 7 août. — « Le *Morning-Post* dit que l'Empereur a été reçu et salué par la Reine.

« Samedi, il doit y avoir bal champêtre chez Sa Majesté. — Lord Palmerston et lord Clarendon sont attendus ce soir à Osborne. » — Havas.

P. GODET, propriétaire-gérant.

AVIS AUX AGRICULTEURS.

La chaux est, sans contredit, le stimulant le plus puissant en agriculture: la procurer à un prix modéré est donc rendre aux Agriculteurs un véritable service; je crois avoir atteint ce but. — 4 fr. les 2 hectolitres comblés ou la barrique usuelle, pris au four; et au prix le plus modéré en quel'endroit qu'on veuille les faire conduire.

Je donnerai à MM. les Agriculteurs qui voudront bien m'honorer de leur confiance, tous les renseignements désirables pour l'emploi de cette chaux.

On n'est pas assez dans l'habitude de l'employer dans notre arrondissement, et pourtant il est peu de localités où elle ne doive produire d'excellents résultats: des terres regardées comme infertiles, sur les bords de la Dive et de l'Authion, deviendraient des terres de première classe par l'usage de la chaux.

Les défrichements des landes et des terres marécageuses depuis Neuillé jusqu'à Bourgueil; les terrains de même nature dans les environs de Fontevault, de Terrefort, et autres lieux voisins; les terres argileuses battantes, et les sables humides retireraient aussi de grands avantages de l'emploi de la chaux.

On doit spécialement la rechercher pour fertiliser les prairies basses et humides où les joncs dominent.

Les propriétaires qui pourront se procurer de la tourbe, qu'on croit

infertile, obtiendront, en y mêlant un douzième et même un vingtième de chaux ou le double de cendre de chaux, un des meilleurs engrais pour toutes sortes de plantes et principalement pour la vigne.

Les curures de fossés, de mares et les gazons, ainsi mélangés, quoique fort bons, sont pourtant moins avantageux.

Je fabrique également de la chaux hydraulique, livrable soit au four, soit à domicile.

Pour l'une comme pour l'autre espèce de chaux, les Maçons et les Entrepreneurs seront traités favorablement, et toutes les personnes qui en feront usage reconnaîtront bientôt la supériorité de mes livraisons: jamais de déchet, et si, par extraordinaire et à mon insu, il s'en trouvait, je m'engage à remplacer ce déchet par trois fois la quantité de chaux.

S'adresser, pour avoir de la chaux, soit à M^{rs} BOUTAULT, boulanger, hôtel du Belvédère, quai de Limoges, à Saumur;

Soit, par lettres affranchies, à M. de RICHAUDEAU, à ses fours à chaux de Dampierre, près Saumur, tous les jours de la semaine, le samedi excepté, où on le trouvera à son cabinet, hôtel du Belvédère, à Saumur, sous le porche à gauche en entrant, de midi à 4 heures.

Les personnes qui voudront faire prendre de la chaux aux fours seront toujours sûres d'en trouver.

FAILLITE DAUDET.

Les créanciers de la faillite du sieur Ernest Daudet, ex-boulangier à Saumur, sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances de ladite faillite aura lieu le dix-sept août courant, à 8 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal,
(446) E. CORNILLEAU.

Etude de M^e DUTERME, notaire
à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 30 août 1857.

1^o Une excellente pièce de vigne, située aux Galmoises, sur les Châteaux, près Saumur, contenant 79 ares 88 centiares;

2^o Une autre pièce de vigne, située au même lieu, contenant 36 ares 98 centiares.

Ces deux pièces de vigne, dans les meilleures contrées des environs de Saumur, ont été acquises sur une estimation de 4,549 fr. 38 c. en 1847, et sont affermées par baux authentiques 166 francs, net d'impôts.

3^o Deux belles caves, pouvant contenir 2,000 pièces de vin, deux petits jardins, cour et logements du vigneron.

Le tout situé au Petit-Puy, près Saumur.

Toutes facilités seront accordées pour le paiement.

On traitera de gré à gré avant l'adjudication.

S'adresser à M. TOUCHALEAUME, étude de M^e Chaste, place de la Bilange, ou à M^e DUTERME. (447)

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT
ET DES DOMAINES.

Ministère de la Guerre.

VENTE

d'Effets hors de service.

Mardi prochain, 11 août, à midi, dans un manège de l'Ecole impériale de cavalerie, il sera procédé à la vente aux enchères d'une grande quantité d'effets d'habillement, de harnachement, 26 kilog. de plomb et cuivre, 250 grammes de galon d'argent, etc., etc.

On paiera comptant et 5 p. % en sus.

Saumur, le 6 août 1857.

Le Receveur des Domaines,
(448) LINACIER.

A VENDRE
Par adjudication,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire
à Saumur,

Le dimanche 30 août 1857, heure
de midi,

UNE MAISON,

Située à Saumur, carrefour du Puits-Neuf, dépendant de la succession du sieur Louis-Jean Guillemé, ancien menuisier à Saumur, actuellement occupée par M. Perare, routelier, et joignant d'un côté M^{me} V^e Grosbois, d'autre côté M. Bigot. (449)

A VENDRE
Pour cause de départ.

La MAISON de M. le capitaine de Chamontel, située à Saumur, petite rue Beurepaire, consistant en salon de compagnie, salle à manger, cuisine, lingerie, plusieurs chambres à coucher, grenier, écurie remise, serre et jardin. S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (417)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

de suite,

Une MAISON, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, occupée par l'OEuvre du Fourneau alimentaire et autres locataires.

S'adresser à M^e DION. (416)

A CEDER
DE SUITE,

UN MAGASIN DE TAPISSIER
MARCHAND DE MEUBLES,
Ayant une des meilleures clientelles
de la ville.

On resterait quelque temps avec
l'acquéreur, s'il le désirait.

Il y aura toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. DROUARD, rue de la
Tonnelle. (453)

Etude de M^e DION, notaire à
Saumur.

A VENDRE
A l'amiable,

EN DÉTAIL ET PAR LOTS,
A la convenance des acquéreurs,

UNE PROPRIÉTÉ,

Située commune de Bagnoux, consistant en deux maisons de maître, pressoir, écuries, caves, jardins, et environ 7 hectares de terre labourable et vigne.

Il existe sur cette propriété 250
pieds d'arbres fruitiers en bon rapport.

S'adresser à M. PIERRE, rue Royale,
ou à M^e DION, notaire. (430)

A VENDRE
UNE MAISON, sise sur la levée
d'Enceinte, occupée par M^{me} Cous-
sillan.

S'adresser à M^e DION, notaire.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ADJUDICATION

DE

PAILLE ET AVOINE.

Le samedi 22 août 1857, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de Paille et Avoine à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue de Bordeaux, n^o 2), où le public sera admis à en prendre connaissance. (550)

Etude de M^e DION, notaire
à Saumur.

A VENDRE
à l'amiable,

UNE MAISON,

Située à la Croix-Verte, ancienne route d'Angers, contenant plusieurs chambres, greniers, hangar, écurie, cour et jardin contenant environ 11 ares.

S'adresser au sieur VALLÉE, marchand à Doué, ou à M^e DION, notaire à Saumur. (451)

A VENDRE
OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la
Saint-Jean 1858,

L'HOTEL DU LION-D'OR.

Exploité à Saumur, rue du Portail-Louis, n^o 41, ayant sortie rue de la Petite-Douve.

S'adresser soit chez M. DELANDES, propriétaire à Bagnoux, soit à M. TOUCHALEAUME, étude de M^e Chaste, place de la Bilange, à Saumur. (452)

AVIS.

Il a été perdu un CHIEN braque, blanc-orange, porteur d'un collier sur lequel le nom *Goujeul* est écrit. — Les personnes qui l'auraient trouvé, sont priées d'en donner connaissance à M. MOREAU-BARRIER. (444)

A VENDRE
Par adjudication,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire
à Saumur,

Le lundi 24 août 1857, heure de midi,

UNE MAISON,

PROPRE AU COMMERCE,

Située à Saumur, port Sigongne, dépendant de la succession de M^{me} V^e Allain, et actuellement occupée en partie par M. Moricet, négociant. Cette maison consiste en un vaste corps de bâtiment d'habitation, magasins, remises, écuries, servitudes, cour et grand jardin ayant une issue sur la rue des Capucins. (445)

Etude de M^e DION, notaire à
Saumur.

Le dimanche 9 août 1857, à midi, en l'étude, à Saumur, de M^e Dion, notaire, rue d'Orléans, n^o 75, il sera vendu, par adjudication, sur une mise à prix de 6,000 francs, une MAISON, située à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 36, pouvant être louée 450 fr. par an.

Il y a facilité pour le paiement.

Etudes de M^{es} SEGRIS et BEURE-
PAIRE, avoués à Saumur.

VENTE

Par Licitation,

Le samedi 22 août 1857, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais-de-Justice de ladite ville, heure de midi, en sept lots dont les cinq derniers pourront être réunis,

DE TERRAINS

ET CONSTRUCTIONS,

Situés à Saumur, entre le quai et la place Saint-Nicolas, contenant en surface 1,765 mètres carrés, dépendant des successions de M. et M^{me} de Charnières.

Pour plus amples renseignements, voir l'*Echo Saumurois* du jeudi 23 juillet, et s'adresser: 1^o au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur où le cahier des charges est déposé, 2^o à M^e SEGRIS, avoué en la même ville, rue Cendrière n^o 3, pour suivre la vente, 3^o à M^e BEUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n^o 8, co-licitant.

SEGRIS avoué.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à
Saumur.

A VENDRE
MAISON

AVEC SERVITUDES COMPLÈTES,
ET EN PARFAIT ÉTAT,

Entre cour et jardin, située place Saint-
Nicolas.

Le jardin de cette maison est séparé du quai Saint-Nicolas par un terrain d'une profondeur de 8 mètres, appartenant à la famille de Charnières, et en vente présentement.

S'adresser audit notaire. (438)

M^e DEHAU, notaire à Baugé, de-
mande un CLERC. (425)

A LOUER

ÉCURIE, MAGASIN ET TERRAINS,

Sur le quai Saint-Nicolas.

S'adresser au sieur DAVOINE, con-
cierge des anciens magasins à four-
rages. (426)

A VENDRE

La Propriété

DE FOURNEUX,

Située communes de Dampierre, Son-
zay et Parnay, arrondissement de
Saumur.

Il sera fait un lot séparé du château
et de son entourage, composé de toute
son enclôture et d'une annexe de terres,
vignes, bois, et futaies.

Le surplus sera vendu par lots
l'amiable et au gré des acquéreurs
avec entrée en jouissance immédiate
et droit à la récolte des vignes, sur
chaumes et à la seconde herbe des
prés.

Les acquéreurs ne paieront pas d'in-
térêts jusqu'au 1^{er} novembre prochain.
Ils paieront 5 p. % de leur prix.

S'adresser :
Pour visiter la propriété, au sieur
BAILLERGEAU, garde de Fourneux, de-
meurant à la mairie de Dampierre;

Et pour traiter, soit à MM. HAR-
RAULT et NAVEAU, mandataires des pro-
priétaires, qui se trouveront à Saumur,
Hôtel Budan, les 18 et 19 juillet 1857,
et, en suite, le second dimanche de
chaque mois et le samedi précédent.

Soit à M^e DUTERME, notaire à Sau-
mur. (387)

A la VILLE de PARIS,

Place Saint-Pierre,
SAUMUR.

On demande un JEUNE HOMME
qui veuille débiter dans le commerce
de Nouveautés. (437)

Etudes de M^{es} SEGRIS, avoué à Sau-
mur, rue Cendrière, n^o 3, et DION,
notaire en la même ville, rue d'Or-
léans, n^o 79.

ADJUDICATION

Le mardi 25 août 1857, heure de midi

En l'étude de M^e DION, notaire
à Saumur,

EN DEUX LOTS,

D'UNE MAISON

ET DÉPENDANCES,

Situées à Saumur, rue d'Orléans,
n^o 51, occupée par M^{me} V^e Tremblay,
débitante de tabacs.

Et rue du Portail-Louis, n^o 4, oc-
cupée par M. Legué, M^d épicer-bois-
selier.

S'adresser, pour plus amples dé-
tails :

1^o A M^e DION, notaire à Saumur,
rue d'Orléans, n^o 79, en l'étude du-
quel le cahier des charges est déposé;

2^o A M^e SEGRIS, avoué à Saumur,
rue Cendrière, n^o 3, poursuivant la
vente;

3^o M^e BODIN, aussi avoué à Saumur,
rue d'Orléans, co-licitant.

(440) SEGRIS, avoué.

Etudes de M^e SEGRIS, avoué à Sau-
mur, rue Cendrière, n^o 3, et DION,
notaire en la même ville, rue d'Or-
léans, n^o 79.

ADJUDICATION

Le dimanche 9 août 1857, à midi, en
l'étude de M^e DION, notaire à
Saumur,

De la MAISON HÉLAUDAIS, située
à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 36,
sur la mise à prix réduite de 6 000 fr.

S'adresser pour plus amples rensei-
gnements, auxdits M^{es} SEGRIS et DION.
(435) SEGRIS, avoué.

DEUX MAISONS

A LOUER PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean,

L'une rue du Puits-Neuf, l'autre
rue de la Mairie.

S'adresser à M. JUHAULT, rue
d'Orléans. (499)